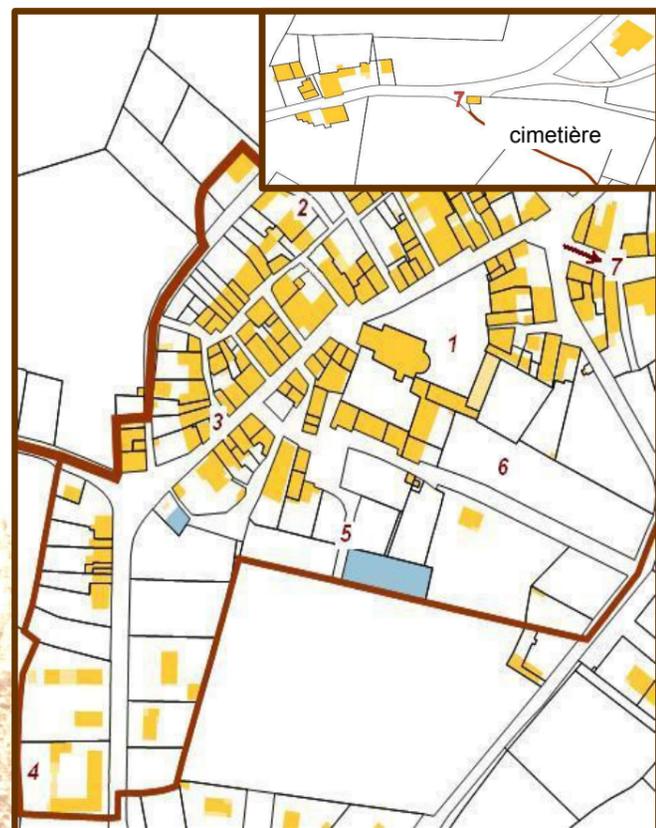


# Laissez-vous conter... ... les viviers de Lesterps



*L'emplacement des viviers de l'abbaye de Lesterps semble correspondre à celui des anciens fossés du bourg.*

Le contrôle de l'eau (ou droit d'évolage) était réservé aux seigneurs et aux communautés religieuses et l'abbaye exploitait ce droit à travers ses étangs.

### *Des viviers tournés vers la pisciculture*

Les viviers, tout comme les étangs, ont été créés par l'homme. À Lesterps, les viviers étaient destinés à conserver les poissons provenant des étangs de l'abbaye. Ceux-ci étaient vidés et pêchés à tour de rôle, permettant à la fois un bon entretien des étangs et un approvisionnement régulier en poissons. Sous l'Ancien Régime, le produit de la pêche était réservé aux chanoines.

### *Des bassins qui perdent leur fonction*

Devenus propriétés de la commune à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les viviers et leur fontaine d'alimentation furent réparés et nettoyés entre 1893 et 1894. La municipalité appliquait des droits de fermage et adjugeait à un tiers le droit de pêche. Les viviers furent très fréquentés jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, à la fois comme bassins de pêche et lavoirs. Aujourd'hui, seuls le bassin oriental et la fontaine sont visibles.

### À savoir

Outre les viviers, la commune possédait plusieurs lavoirs, dont le plus important fut construit au XIX<sup>e</sup> siècle (entrée par Confolens). Véritable lieu social, il connut des travaux en même temps que les viviers de 1893 à 1894.

(5) Vous êtes ici

À voir aussi à Lesterps :

- la place des tilleuls (1)
- l'école privée Notre Dame des Anges (2)
- la fontaine « Royal » (3)
- l'école publique de filles (4)
- le champ de foire (6)
- la chapelle de l'Image, route de Saint-Christophe (7)



Un ancien vivier de l'abbaye au premier plan avec le clocher-porche en arrière-plan.  
Carte postale, collection privée.